

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Institut national de recherche
en informatique et en automatique

Arrêté du 2 janvier 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria)

NOR / RIAH2332102A

Le Président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 85-831 du 2 août 1985 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 modifié fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture de 9 concours sur titres et travaux afin de pourvoir des emplois de chargés de recherche de classe normale vacants ou susceptibles d'être vacants au sein de l'Inria.

Le nombre total des places offertes aux concours est fixé à 20.

Article 2

La répartition des postes offerts aux concours est fixée comme suit :

Concours n° 1 BSO-CRCN-2024 : 2 postes

Le Centre Inria de l'université de Bordeaux, en cohérence avec sa politique de site avec l'université de Bordeaux et l'Université de Pau et des pays de l'Adour, a pour priorité de recruter dans les équipes-projets ASTRAL, CONCACE et GEOSTAT. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes-projets nouvellement créées ou en cours de création. Plus globalement, la campagne de recrutement est largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre Inria de l'université de Bordeaux.

Concours n° 2 GRA-CRCN-2024 : 2 postes

Le Centre Inria de l'Université Grenoble Alpes, en cohérence avec sa politique de site, a pour priorité de renforcer les thématiques suivantes : environnement et informatique responsable ; gestion de données et de connaissances ; interface logiciel-matériel ; santé numérique. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes-projets nouvellement créées ou en cours de création. Plus globalement, la campagne de recrutement est largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre Inria de l'Université Grenoble Alpes.

Concours n° 3 LNE-CRCN-2024 : 2 postes

Le Centre Inria de l'Université de Lille, en cohérence avec sa politique de site, a pour priorité de renforcer les thématiques suivantes sur lesquelles le centre souhaite se développer : cybersécurité (réseaux, systèmes distribués, génie logiciel), en lien avec le Campus Cyber Hauts-de-France Lille Métropole ; numérique responsable (efficacité énergétique, sobriété numérique, réduction de l'impact environnemental), au sens le plus inclusif des grands domaines de recherche dans le numérique. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes-projets nouvellement créées ou en cours de création. Plus globalement, la campagne de recrutement est largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre Inria de l'Université de Lille.

Concours n° 4 LYS-CRCN-2024 : 2 postes

Le Centre Inria de Lyon, en cohérence avec sa politique de site, a pour priorité de renforcer les thématiques suivantes : numérique pour les sciences du vivant et la médecine ; robotique distribuée. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes-projets nouvellement créées ou en cours de création. Plus globalement, la campagne de recrutement est largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre Inria de Lyon.

Concours n° 5 NGE-CRCN-2024 : 2 postes

Le Centre Inria de l'Université de Lorraine, y compris l'antenne Inria de l'Université de Strasbourg, en cohérence avec sa politique de site avec l'Université de Lorraine et l'Université de Strasbourg, souhaite privilégier les profils, avec une forte orientation vers (1) le développement logiciel ou matériel, (2) la santé et (3) l'ingénierie (dont industrie 4.0). Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes-projets nouvellement créées ou en cours de création. Plus globalement, la campagne de recrutement est largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre Inria de l'Université de Lorraine.

Concours n° 6 PRO-CRCN-2024 : 2 postes

Le Centre Inria de Paris, en cohérence avec sa politique de site avec ses universités partenaires, en particulier au sein du Centre Inria de Sorbonne Université, affiche trois priorités de recrutement : intelligence artificielle (apprentissage, optimisation, traitement automatique du langage, vision) ; interfaces entre sciences du numérique et sciences du vivant ou santé ; réseaux et systèmes. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes-projets nouvellement créées ou en cours de création. Plus globalement, la campagne de recrutement est largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.

Affectation : Centre Inria de Paris.

Concours n° 7 RBA-CRCN-2024 : 3 postes

Le Centre Inria de l'Université de Rennes, en cohérence avec sa politique de site avec ses universités partenaires, souhaite cette année recruter en priorité dans ses nouvelles équipes ou ses équipes qui se renouvellent : ARTISHAU, CIDRE (SUSHI / PIRAT), ERMINE, LINKMEDIA, MYRIADS, SUMO, sur les thématiques suivantes : sécurité de l'IA, sécurité à l'interface matériel/logiciel, compréhension des cyber-attaques, supervision et résilience des systèmes d'information, économie des réseaux, sécurité des algorithmes d'intelligence artificielle, frugalité des infrastructures edge-fog-cloud, vérification des systèmes distribués. Plus globalement, la campagne de recrutement est largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.
Affectation : Centre Inria de l'Université de Rennes.

Concours n° 8 SAM-CRCN-2024 : 2 postes

Le Centre Inria d'Université Côte d'Azur, comprenant l'Antenne Inria de l'Université de Montpellier, en cohérence avec les universités partenaires, souhaite recruter dans les équipes-projets COMPO et PREMEDICAL, ainsi que privilégier les profils dans les domaines suivants : (1) robotique, (2) différentiation algorithmique, (3) géométrie et (4) intelligence artificielle. Plus globalement, la campagne de recrutement est largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.
Affectation : Centre Inria d'Université Côte d'Azur

Concours n° 9 SIF-CRCN-2024 : 3 postes

Le centre Inria de Saclay porte avec ses partenaires, l'Université Paris Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris, les priorités suivantes : interfaces sciences du numérique et sciences du vivant, interfaces sciences du numérique et SHS, vie privée, système d'exploitation. Le centre souhaite par ailleurs privilégier le recrutement dans les équipes-projets nouvellement créées ou en cours de création. Plus globalement, la campagne de recrutement est largement ouverte à toutes les thématiques de recherche des équipes du centre.
Affectation : Centre Inria de Saclay.

Article 3

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 5 janvier 2024.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 6 février 2024 à minuit, heure de Paris.

A compter de la date d'ouverture, les candidats doivent :

- soit s'inscrire en ligne, sur le site internet d'Inria (<https://www.inria.fr/fr/chargees-et-charges-de-recherche-de-classe-normale-crcn>) ;
- dans le cadre d'une candidature en ligne, avoir terminé leur inscription électronique au plus tard le 6 février 2024 avant minuit, heure de Paris ;
- soit demander un dossier de candidature au format papier : le dossier peut être obtenu sur demande écrite transmise par voie postale ou retrait auprès de la Direction des Ressources Humaines (cf. annexe).
Aucune demande par mail ou téléphone ne sera prise en compte.

Les candidats doivent :

- soit avoir terminé leur inscription en ligne au plus tard le 6 février 2024 avant minuit, heure de Paris ;
- soit avoir déposé leur dossier de candidature à la Direction des Ressources Humaines, au plus tard le 6 février 2024 avant 17 heures, heure de Paris ;
- soit avoir envoyé leur dossier de candidature par voie postale, au plus tard le 6 février 2024, le cachet de La Poste faisant foi.

Tout dossier transmis hors délai, incomplet ou insuffisamment affranchi sera automatiquement rejeté.

Article 4

Le jury d'admissibilité ou la section de jury compétente examine les titres et travaux des candidats et, après avoir délibéré, établit la liste des candidats admis à poursuivre le concours. Il est ensuite procédé à l'audition des candidats admis à poursuivre le concours.

Article 5

Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite bénéficient, à leur demande, du recours à la visioconférence pour le déroulement de l'audition. Pour bénéficier de la visioconférence, les candidats en situation de handicap, les femmes en état de grossesse ainsi que les personnes dont l'état de santé rend nécessaire le recours à la visioconférence doivent produire le certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Ils doivent en faire la demande par écrit auprès du service des ressources humaines référent du concours concerné (cf. liste en annexe) au plus tard dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la réception de la convocation à l'audition. A titre exceptionnel, lorsque l'urgence le justifie, un candidat pourra être autorisé à bénéficier du recours à la visioconférence même si sa demande est formulée après cette date, sous réserve de l'accord d'Inria.

La demande de mise en place de visioconférence doit être réalisée conformément à la procédure mise en place par Inria et disponible sur le site internet d'Inria dans le respect des garanties prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé.

Article 6

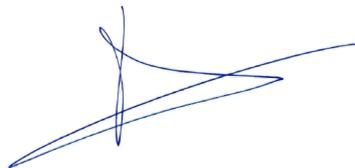
Conformément au décret du 4 mai 2020 susvisé, les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical établi par un médecin agréé, au plus tard trois semaines avant le déroulement des épreuves soit le 26 février 2024. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Article 7

Le Président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Rocquencourt, le 2 janvier 2024
Le Président-directeur général d'Inria

B. Sportisse



ANNEXE

Inria
Direction des Ressources Humaines
Service Recrutement et Carrière
Domaine de Voluceau
BP 105
78153 LE CHESNAY ROCQUENCOURT Cedex France

Service des ressources humaines du centre Inria de l'université de Bordeaux
200, avenue de la Vieille Tour
33405 TALENCE cedex

Service des ressources humaines du centre Inria de l'Université Grenoble Alpes
Inovallée
655 avenue de l'Europe
Montbonnot
38334 SAINT ISMIER CEDEX

Service des ressources humaines du centre Inria de l'Université de Lille
Parc scientifique de la Haute Borne
40 avenue Halley Bât. A, Park Plaza
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Service des ressources humaines du centre Inria de Lyon
Campus La Doua Villeurbanne Bâtiment CEI-2
56, Boulevard Niels Bohr - CS 52132
69603 VILLEURBANNE – France

Service des ressources humaines du centre Inria de l'Université de Lorraine
Technopôle de Nancy Brabois - Campus scientifique
615, rue du Jardin Botanique
54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX

Service des ressources humaines du centre Inria de Paris
2 rue Simone Iff
CS 42112
75589 PARIS CEDEX 12

Service des ressources humaines du centre Inria de l'Université de Rennes
Campus universitaire de Beaulieu
35042 RENNES CEDEX

Service des ressources humaines du centre Inria de Saclay
1 rue Honoré d'Estienne d'Orves
Bâtiment Alan Turing
Campus de l'École Polytechnique
91120 PALAISEAU

Service des ressources humaines du centre Inria d'Université Côte d'Azur
2004, route des Lucioles - B.P. 93
06902 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX

Service des ressources humaines du Siège d'Inria
Domaine de Voluceau - B.P. 105
78153 LE CHESNAY ROCQUENCOURT Cedex France